



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

---

**DROIT CONSTITUTIONNEL**

**Cours de Madame la Professeure**

**Marie-Anne COHENDET**

Documents de Travaux Dirigés

1er semestre 2021-2022

1. Méthodologie
2. Les droits de l'homme
3. La démocratie
4. La souveraineté, démocratie directe ou représentative
5. Modes de scrutin et système politique
6. La séparation des pouvoirs
7. La classification des régimes
8. Le contrôle de constitutionnalité
9. Le régime présidentiel, les États-Unis
10. Les régimes parlementaires monoélectifs de l'U.E
11. Les régimes parlementaires biélectifs de l'U.E.
12. La IIIème et la VIème République

## Dossier n° 1 : **Méthodologie**

Déroulement des séances et travail à réaliser

Notation

Éléments de méthodologie

Éléments de bibliographie

### **Bibliographie :**

- C. CLESSIS, J. ROBERT, D. ROUSSEAU et P. WASJMAN, *Exercices pratiques de droit constitutionnel*, 1997
- M.- A. COHENDET, *Les épreuves en droit public*, L.G.D.J., 4<sup>e</sup> éd. 2009
- J. MEUNIER, *Conseils et méthodes pour commencer son droit*, Dalloz, 1999
- P. PACTET, *Exercices de droit constitutionnel*, A. Colin, 4<sup>e</sup> édition, 1998

### **Exercice :**

**Définir les notions de constitution, constitution factuelle, constitution normative, constitution matérielle, constitution formelle, constitution écrite, constitution coutumière, constitution souple, et constitution rigide.**

## Déroulement des séances et travail à réaliser

Déroulement de chaque séance :

- 1 Actualité constitutionnelle
- 2 Exposé
- 3 Débat
- 4 Discussion sur les plans possibles
- 5 Correction proposée par le chargé de travaux dirigés

Travail demandé impérativement aux étudiants :

(en l'absence d'excuse valable, la non réalisation de ce travail sera sanctionnée par un zéro) :

- chaque semaine, lecture attentive des documents correspondant à la séance et préparation écrite d'un plan détaillé sur le sujet posé par le chargé de travaux dirigés,
- une fois par semestre :
  - . présentation orale de l'actualité constitutionnelle, en cinq minutes maximum et
  - . présentation orale d'un exposé en vingt minutes précises,
  - . un devoir surveillé.

Notation :

La note de travaux dirigés comprendra :

- Une note d'oral, composée
  - . pour moitié de la note d'exposé
  - . pour moitié de la moyenne des notes d'actualité et de débat
- Une note d'écrit, composée
  - . de la note de devoir surveillé
  - . de la note de plan détaillé (préparé à domicile)

En outre, une note de galop d'essai sera éventuellement attribuée (devoir dans les conditions de l'examen).

**Attention** : Toute **fraude** aux examens ou dans le cadre des travaux dirigés sera sanctionnée avec la plus grande sévérité et pourra compromettre gravement vos études. Si les moyens informatiques rendent le **plagiat** très facile, n'oubliez pas qu'ils facilitent tout autant sa détection, et que nous procédons à des contrôles réguliers sur ce point. Le plagiat consiste dans le fait d'introduire dans votre travail des éléments de texte qui ont été rédigés par d'autres sans les placer entre guillemets et sans citer leur auteur, de sorte que l'on pourrait croire que c'est vous qui êtes l'auteur de ces propos. Le plagiat est une forme de fraude puisque celui qui s'en rend coupable prétend être l'auteur de réflexions alors qu'il s'est contenté de les copier. Lorsque vous préparez un devoir, vous devez bien évidemment aller consulter ce que différents auteurs ont pu écrire sur cette question, et votre devoir sera d'autant meilleur que vous aurez construit une réflexion personnelle à partir de la confrontation de différents points de vue. Mais **chaque fois que vous voulez citer un auteur, vous devez impérativement placer ses propos entre guillemets et préciser vos sources** (nom de l'auteur, ouvrage ou article dans lequel vous avez copié ces propos, édition, date et page de la citation), faute de quoi vous vous exposez à une lourde sanction pour plagiat.

**Toute forme de plagiat sera sanctionnée avec la plus grande sévérité.** (sachez qu'il est aussi facile pour les enseignants de repérer le plagiat qu'il l'est pour vous de le pratiquer).

## Exigences méthodologiques

**Les règles de méthode juridique étudiées notamment durant toute la première séance (technique de l'introduction et du plan en particulier) devront être strictement respectées (voir la bibliographie sur les ouvrages de méthodologie).**

- Le sujet d'examen écrit de fin d'année pouvant être un cas pratique, un commentaire de texte ou une dissertation, les sujets de plan détaillé proposés par le chargé de T.D. porteront au moins une fois sur un cas pratique et plusieurs fois sur des commentaires et des dissertations.
- D'une manière générale, les notes inférieures à 6 s'expliquent par un contenu manifestement insuffisant, du fait d'une faiblesse générale du raisonnement et/ou des connaissances ou du fait d'une seule erreur très grave ou d'une **mauvaise délimitation du sujet** (hors sujet ou sujet traité partiellement). Il est donc **essentiel** de bien maîtriser les techniques de l'introduction de la dissertation (dite du « **D.L.A.C.H.A.I.T.** ») et du commentaire (**Qui, Quand, Où, Comment, Pourquoi ?**) car elles ont prouvé leur efficacité pour vous aider à bien comprendre et délimiter le sujet et pour construire une problématique pertinente. Les autres exigences méthodologiques devront également être respectées (devoir en deux ou trois parties et deux ou trois sous-parties, titres apparents, transitions etc...).
- Pour le plan détaillé qui doit être réalisé chaque semaine, il s'agit de rédiger l'introduction et les transitions, les titres des parties et sous-parties, et d'indiquer de manière résumée les éléments essentiels qui doivent être évoqués (idées majeures, textes, jurisprudence, doctrine). En revanche, votre devoir doit être entièrement rédigé le jour de l'examen.
- Pour l'exposé, il est souhaitable de distribuer le plan et la bibliographie et il est indispensable de ne pas lire vos notes, qui doivent être succinctes.

**Conseils pour vos travaux de recherche :**

Certains principes guident toute recherche bibliographique :

- aller **du plus simple au plus compliqué**. Partez des dictionnaires, encyclopédies, manuels, traités, pour aller vers les ouvrages spécialisés, les articles des revues, les thèses, les mélanges, les actes de colloques.
- aller du plus récent au plus ancien. Ne vous contentez surtout pas de recherches sur internet, car d'une part tous les sites ne

sont pas fiables et d'autre part cela ne vous donnerait le plus souvent qu'une vision partielle et décousue du sujet. Il est donc essentiel de bien vous référer, au moins au départ, aux manuels, pour voir dans quel cadre les auteurs abordent telle question et quels sont les apports entre cette question et les principaux aspects du droit constitutionnel (principes fondamentaux, exemples historiques, droit comparé, jurisprudence etc...).

- apprendre à utiliser la table des matières, et surtout l'**index**, situé à la fin des livres ou recueils, qui vous permettra de trouver très rapidement les éléments recherchés.
- analyser systématiquement toutes les sources du droit : textes, jurisprudence, doctrine.
- relever la date de mise à jour des ouvrages et actualiser les connaissances à l'aide des revues et journaux.
- penser à relever les références d'autres articles ou ouvrages citées dans les notes de bas de page, dans la bibliographie générale et/ou dans les éléments bibliographiques donnés dans chaque chapitre.
- noter précisément les références des textes que vous allez utiliser ou citer.

## Éléments de bibliographie générale

Seuls sont présentés ici certains ouvrages particulièrement adaptés et/ou facilement accessibles aux étudiants de première année de droit. Mais pensez à consulter aussi d'autres ouvrages et **la presse générale**, car il est indispensable de suivre l'actualité (voir surtout *Le Monde* et *Libération*, mais d'autres journaux peuvent également être instructifs et leur confrontation est souvent éclairante).

Sur chaque sujet vous devez toujours vous référer d'abord aux textes, plus à la jurisprudence et à la doctrine.

### Les textes

- D. COLAS, *Textes constitutionnels français et étrangers*, Larousse, Textes essentiels, 1994, 816 p.
  - S. RIALS, *Textes constitutionnels étrangers*, P.U.F., QSJ n°2060; et *Textes constitutionnels français*, QSJ.
- Pour vérifier que ces textes sont à jour et pour élargir vos recherches, utilisez *internet*, notamment
- « [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) » consultation des textes (et de la jurisprudence)
  - le serveur de l'I.E.P. de Lyon particulièrement riche pour la consultation de Constitutions étrangères, (<http://iep.univ-lyon2.fr>) et par le biais duquel vous pouvez accéder à d'autres serveurs.

### La jurisprudence

Dans les recueils de jurisprudence, apprenez à vous repérer dans les classements par la date des décisions, par nom des parties (le cas échéant), et par thème. Commencez là encore par les ouvrages les plus simples pour bien maîtriser les questions élémentaires avant d'aborder les recueils de jurisprudence plus complets. La jurisprudence constitutionnelle française sera abordée surtout au second semestre, pour le contentieux constitutionnel comparé, v. not l' *Annuaire international de justice constitutionnelle*, Economica- PUAM, 1 vol. par an.

Pour l'actualisation de la jurisprudence, vous trouverez des analyses de jurisprudence récente dans la chronique constitutionnelle de trois grandes revues : *Pouvoirs*, (Pierre Avril et Jean Gicquel), dans la *Revue française de droit constitutionnel*, ainsi que dans la *Revue du droit public* (Dominique Rousseau). Pour la période ultérieure, n'oubliez pas que les décisions majeures peuvent être évoquées dans les grands quotidiens nationaux, et en particulier *Le Monde*, et surtout utilisez les serveurs du Conseil constitutionnel ([conseil-constitutionnel.fr](http://conseil-constitutionnel.fr)) et le cas échéant à celui de la Cour européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe : <http://www.coe.fr>).

### La doctrine

En premier lieu, étudiez la structure des ouvrages. Vous observerez que le **plan** est assez différent d'un auteur à l'autre et que le problème qui vous intéresse peut être abordé sous plusieurs angles différents. Cela vous aidera à situer la question à étudier dans son contexte. Pour gagner du temps, n'oubliez pas d'utiliser l'**index**. Ensuite, dans le **contenu**, vous constaterez qu'il n'y a pas unanimité sur tel problème et vous pourrez opposer les différents points de vue, en analysant bien l'argumentation avancée dans chaque cas.

## LES DICTIONNAIRES

Une bonne définition des termes du sujet suppose que l'on en vérifie le ou les sens précis dans plusieurs dictionnaires. Allez du plus simple : petit Larousse, Littré, Robert, lexiques de termes juridiques généraux puis spécialisés; au plus compliqué, dictionnaires juridiques généraux puis dictionnaires juridiques spécialisés, et encyclopédies.

- A.-J. ARNAUD *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, LGDJ, 2ème éd. 1993 (réédité en 2018)
- P. AVRIL et J. GICQUEL, *Lexique de droit constitutionnel*, P.U.F., 2016
- F. CHATELET, O. DUHAMEL et E. PISIER, *Dictionnaire des oeuvres politiques*, P.U.F., 4ème éd. 2001
- O. CAYLA et J.-L. HALPERIN (Dir.) *Dictionnaire des grandes oeuvres juridiques*, Dalloz, 2010
- COHENDET M.-A. *Droit constitutionnel*, coll. Focus, Montchrestien, 5ème éd. 2011 (intermédiaire entre le dictionnaire et le manuel)
- G. CORNU (dir.) *Vocabulaire juridique*, P.U.F., 2017
- O. DUHAMEL et Y. MÉNY (dir.) *Dictionnaire constitutionnel*, P.U.F., 1992

## LES MANUELS

Pour accompagner le cours et préparer les travaux dirigés, il est conseillé (mais non obligatoire) d'acquérir un manuel ou au moins d'en consulter un ou plusieurs régulièrement à la bibliothèque (où ils doivent être disponibles). Il existe beaucoup de manuels de droit constitutionnel, de qualité très inégale, et il n'est pas nécessaire de les citer tous ici. Les manuels cités ci-dessous sont tous sérieux et assez substantiels. Pour autant, aucun manuel ne peut remplacer le cours, ce

sont des compléments et non des substituts au cours. Pour préparer un exposé, faites des recherches systématiques dans tous les grands manuels. Ces ouvrages permettent d'avoir une vision simple du problème et un aperçu des principales positions doctrinales. Ils vous aideront aussi à situer une question dans l'ensemble de la matière.

- Ph. ARDANT et B. MATHIEU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, L.G.D.J., coll. Manuel, 2020.
- D. CHAGNOLLAUD, *Droit constitutionnel contemporain*, (2 vol.), Dalloz, coll. Cours, 2017.
- B. CHANTEBOUT, *Droit constitutionnel*, Dalloz, 2015.
- M.-A. COHENDET, *Droit constitutionnel*, L.G.D.J., coll. Cours, 2021.
- O. DUHAMEL et G. TUSSEAU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Seuil, 2020.
- L. FAVOREU et alii, *Droit constitutionnel*, Dalloz, coll. Précis, 2021.
- J. GICQUEL et J.-E. GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, L.G.D.J., coll. Domat droit public, 2020.
- F. HAMON et M. TROPER, *Droit constitutionnel*, L.G.D.J., coll. Manuel, 2020.
- P. PACTET et F. MÉLIN-SOUCRAMANIEN, *Droit constitutionnel*, Dalloz, coll. Université, 2020.
- H. PORTELLI, *Droit constitutionnel*, Dalloz, coll. Hypercours, 2017.
- G. TUSSEAU, *Contentieux constitutionnel comparé. Une introduction critique au droit processuel constitutionnel*, L.G.D.J., 2021.

Anciens manuels de droit constitutionnel (intéressants pour la réflexion théorique):

- J. BARTHELEMY et P. DUEZ, *Traité de droit constitutionnel*, 1933 (réédité).
- L. DUGUIT, *Traité de droit constitutionnel*, 5 volumes, 1921 - 1929, épuisé.
- A. ESMEIN, *Eléments de droit constitutionnel français et comparé*, 2 vol. 1927 (réédité aux éditions Panthéon-Assas, 2001, avant-propos D. CHAGNOLLAUD).
- M. HAURIOU, *Précis de droit constitutionnel*, 1929, réédition C.N.R.S.

## OUVRAGES CONSACRES A CERTAINS THÈMES DU PROGRAMME

(Des bibliographies plus ciblées sont indiquées plus bas pour chaque thème traité en travaux dirigés).

### - Introduction au droit

- Ph. JESTAZ, *Le Droit*, Dalloz, coll. Connaissance du droit, 11e éd., 2021.
- R. ENCINAS DE MUNAGORRI, *Introduction générale au droit*, Flammarion, coll. Champs université, 4e éd., 2015.

### - Théorie générale et fondements du droit constitutionnel

- P. AMSELEK (Dir.), *Théorie du droit et science*, P.U.F., Léviathan, 1994.
- D. de BECHILLON, *Qu'est-ce qu'une règle de droit*, O. Jacob., 1997.
- J. CHEVALLIER, *L'État de droit*, L.G.D.J., Clefs, politique, 6e éd., 2017
- J. CHEVALLIER, *Institutions politiques*, L.G.D.J., science politique, 1996
- J. CHEVALLIER, *L'Etat*, Dalloz, Connaissance du droit, 2e éd., 2011
- S. GOYARD - FABRE et R. SÈVE, *Les grandes questions de la philosophie du droit*, P.U.F., Questions, 1986.
- C. GREGORCZYK, F. MICHAUT et M. TROPER (Dir.), *Le positivisme juridique*, L.G.D.J, 1993
- H. KELSEN, *La démocratie, sa nature, sa valeur*, Trad. Ch. EISENMANN, prés. M. TROPER, Economica, 1988
- H. KELSEN, *Théorie pure du droit*, Dalloz, 1962, trad. Ch. EISENMANN
- H. KELSEN, *Théorie générale des normes*, P.U.F., Léviathan, 1994, trad. O. BEAUD et F. MALKANI
- E. MILLARD, *Théorie générale du droit*, Dalloz, connaissance du droit, 2006
- M. TROPER, *Pour une théorie juridique de l'Etat*, P.U.F., Léviathan, 1994.
- M. TROPER, *La théorie du droit, le droit, l'Etat*, PUF, 2001
- M. TROPER et alii, *Théorie des contraintes juridiques*, LGDJ 2005
- M. TROPER, *La philosophie du droit*, PUF, ASJ, 2015
- M. TROPER, *Le droit et la nécessité*, PUF, 2011

Cf. aussi les revues citées ci-dessous, et notamment :

La revue *Droits*, notamment les n° 2 Les droits de l'Homme (épuisé), 3 La coutume, 4 Crises dans le droit, 6 La représentation, 8 La déclaration de 1789, 9 La fonction de juger, 10 et 11 définir le droit, 12 Le contrat, 15 et 16 L'État, 17 La Révolution française et le droit, 19 Droit et mœurs, 20 Doctrine et recherche en droit...

La revue *Pouvoirs*, notamment les n° 42, La tradition politique, 52, La démocratie, 57, Nationalismes 65 Morale et politique, 67 La souveraineté, 74 Les juges, 75 La laïcité, 77 Le référendum, 82 Femmes en politique, 84 La liberté, 87 L'extrême droite en Europe, 92 La responsabilité des gouvernants, 93 Le Royaume Uni de Tony Blair, 96 Les Cours Européennes, 100 La République, 104 Islam et démocratie, 108 l'opposition, 111 Discrimination positive, 114 La loi, 116 La rue.

La revue *Jus politicum*, revue qui souligne l'importance de la théorie politique en droit constitutionnel, se trouve notamment sur internet.

La revue *Jurisdoctrina* qui fait appel à la contribution de jeunes doctorants en droit public comparé et en théorie juridique, sur internet.

### - Droit comparé

(Voir aussi les séances 9 à 11)

- J.-M. DE WAELE, N. BRACK et J.-B. PILET, *Les démocraties européennes*, A. Colin, 3ème éd. 2015

- DOCUMENTATION FRANCAISE *Les régimes politiques européens en perspective*, Cahiers français n° 268, 1994
- C. GREWE et H. RUIZ-FABRI, *Droits constitutionnels européens*, P.U.F., Droit fondamental, 1995.
- P. LAUVAUX et A. LE DIVELLEC *Les grandes démocraties contemporaines*, P.U.F., droit fondamental, 2015.
- J.-P. MASSIAS *Droit constitutionnel des Etats d'Europe de l'Est*, P.U.F., droit fondamental, 2ème éd. 2008.
- Y. MENY et Y. SUREL, *Politique comparée*, Montchrestien, 8ème éd., 2009.
- H. PORTELLI, *Les régimes politiques européens*, Le livre de poche, références, inédit, 1994
- J.-L. QUERMONNE, *Les régimes politiques occidentaux*, Seuil, inédits, politique, 2006

Cf. aussi les revues citées ci- dessous, et notamment :

La revue *Pouvoirs*, n°8 L'Espagne démocratique, 18 Italie, 22 la R.F.A., 43 La Suisse, 54 La Belgique, 59 La Cour suprême des Etats-Unis, 66 L'Allemagne, 71, Le nouveau Japon, 72 Israël, 78 Les monarchies, 79 Les groupes d'intérêt, 81 La Chine après Deng, 82 Femmes en politique, 85 La démocratie majoritaire, 86 l'Algérie, 87 l'extrême droite en Europe, 90 L'Inde, 93 Le Royaume Uni de Tony Blair, 98 L'Amérique latine, 103, l'Italie, 104 Islam et démocratie, 106 Les nouveaux Etats de l'Union, 112 La Russie de Poutine, 115 La Turquie, 118 La Pologne, 124 L'Espagne, 136 la Belgique.

### - Histoire constitutionnelle française

(Voir aussi la séance 12)

- J.-J. CHEVALLIER et J.-M. MAYEUR, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 9e éd., 2009.
- D. COLAS, *Textes constitutionnels français et étrangers*, Larousse 1994
- O. DUHAMEL, *Histoire constitutionnelle de la France*, Seuil, Points, Essais, 1995
- J. GODECHOT, *Les constitutions de la France depuis 1789*, Garnier-Flammarion, 2018
- M. MORABITO *Histoire constitutionnelle de la France : de 1789 à nos jours*, L.G.D.J., coll. Domat droit public, 15e éd., 2018.

Revue *Pouvoirs* n° 76 LA IVème République

### REVUES ET PÉRIODIQUES

Analysez systématiquement les tables des revues, ainsi que les numéros de l'année en cours, sur une période de deux à dix ans pour un exposé. Ces tables, qui sont généralement intégrées dans le dernier numéro annuel ou qui font l'objet d'un numéro spécial, contiennent un ou plusieurs index, par thème, par date des textes ou des arrêts, et par nom d'auteur. Analysez aussi les chroniques, qu'elles soient relatives aux textes, à la jurisprudence ou à la bibliographie. Elles paraissent soit dans chaque numéro, soit dans quelques-uns seulement.

Les principales revues consacrées au droit constitutionnel sont:

- *Pouvoirs*, revue de droit constitutionnel et de science politique, dont chaque volume (quatre par an) est présenté sous la forme d'un livre consacré à un thème principal, et comporte différentes chroniques (repères étrangers et Chronique constitutionnelle française). Instrument de travail indispensable, dès la première année, pour suivre l'actualité et faire une mise à jour avant de présenter un exposé ou un travail de recherche.
  - La *R.F.D.C.*, Revue française de droit constitutionnel (Rev. fr. dr. const.), trimestrielle également, on y trouve généralement un thème majeur et des chroniques d'actualité. Plus orientée sur une approche contentieuse et souvent plus descriptive que la revue *Pouvoirs*, bien que l'on y trouve quelques articles de théorie du droit.
  - La *R.D.P.* : Revue du droit public et de la science politique, éd. L.G.D.J. Articles traitant de thèmes divers, chroniques régulières (ex. contentieux constitutionnel par D. Rousseau), et quelques n°s spéciaux consacrés à un thème particulier (ex : La dissolution de 1987, les 40 ans de la Vème République, le quinquennat).
  - *Jus politicum*, qui souligne l'importance de la théorie politique sur le droit constitutionnel, sur internet.
- Sur le contentieux constitutionnel: Annuaire international de Justice constitutionnelle

Quelques revues de droit public traitant notamment du droit constitutionnel :

- N.E.D. : Notes et études documentaires, Doc. française
- PPS : Problèmes politiques et sociaux, Doc. française
- La R.F.D.A. : Revue française de droit administratif, éd. Sirey
- R.F.S.P. : Revue française de science politique
- R.P.P. : Revue politique et parlementaire

Revue et périodiques de théorie du droit :

- *Les Archives de philosophie du droit* (éd. Sirey), un numéro par an.
- *Cahiers de philosophie politique et juridique de l'Université de Caen*
- *Droit et société*
- *Droits*, Revue française de théorie juridique, éd. P.U.F. deux numéros par an

Revue de droit comparé :

- A.I.J.C : Annuaire international de justice constitutionnelle.
- R.I.D.C., revue internationale de droit comparé.
- R.U.D.H. Revue universelle des droits de l'homme.

### INTERNET

L'informatisation des bibliothèques et Internet vous permettent de diversifier et d'actualiser vos recherches. Les instruments informatiques, très intéressants, restent cependant **seulement un complément** des recherches classiques. Veillez à utiliser des sites sérieux. Pour les textes, la jurisprudence et pour des informations plus diversifiées par exemple sur le

Parlement ou le Gouvernement de tel ou tel pays, utilisez notamment le serveur de l'I.E.P., (<http://iep.univ-lyon2.fr>) par le biais duquel vous pouvez accéder à d'autres serveurs (Gouvernements, Institutions diverses comme le Conseil constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'Homme, Universités etc...). Sur les textes et la jurisprudence, cf. ci-dessus.

Pour quelques informations générales, cf. M.-A. COHENDET, *Les épreuves en droit public*, 4ème éd. LGDJ 2009,

Pour une analyse approfondie :

- C. RENAULT-BRAHINSKY *Guide des sites juridiques. Le meilleur d'internet pour l'étudiant en droit*, Gualino éd

- S. GUINCHARD et alii *Internet pour le droit*, Montchrestien, 2001.

#### PRINCIPAUX SITES :

[www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr) (textes et jurisprudence)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (sommaire et image des pages du J.O. du jour);

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (textes du « Lois et décrets » et ensemble des codes);

<http://www.senat.fr> (Sénat)

<http://jurist.law.pitt.e-du/index.htm> (dossiers sur les questions d'actualité du droit const. américain)

<http://iep.univ-lyon2.fr/constitution-etr.html> le site de l'I.E.P. de Lyon est un des rares sites qui permettent un accès à de nombreuses constitutions étrangères

<https://mjp.univ-perp.fr/mjp.htm> : L'Université de Perpignan met également à disposition certaines constitutions étrangères (notamment toutes les Constitutions des États de l'Union européenne à l'exception de Malte)